

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 62

présenté par

M. Ruffin, Mme Taurine, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ratenon, M. Quatennens,
M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Obono, M. Mélenchon, M. Larive, M. Lachaud, Mme Fiat,
M. Corbière, M. Coquerel, M. Bernalicis et Mme Autain

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et en maintenant des points de vente physiques dans toutes les gares du territoire national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est de plus en plus difficile pour les usagers d'acheter un billet ou d'avoir des informations à un guichet en gare ou en boutique SNCF. Entre 2011 et 2014, plus de 2000 emplois ont été supprimés à la vente, dans les gares, les boutiques, les caisses et les centres d'appel. Rien qu'en 2014, 80 points de vente ont été fermés, à quoi il faut ajouter les réductions des amplitudes horaires, et la fermeture des points de vente le week-end. Tout est mis en œuvre pour renoncer à une distribution digne du service public.

Nous nous opposons par cet amendement à la politique de suppression des points de vente et du tout-numérique telle qu'elle est menée. Celle-ci déshumanise le service public et supprime des emplois. Au contraire, nous demandons que soit maintenue l'accessibilité du service public au plus grand nombre.